

Compte-Rendu Réunion Conseil Municipal
Du 05 Février 2021 – 19h30 / 21h30.

1° - Magasin Vente Directe : Demande Subvention LEADER.

En complément de la demande de soutien financier auprès de l'Etat au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) » et de la « Dotation de Soutien à l' Investissement Local (DSIL) », les membres du Conseil Municipal sollicitent auprès du « Groupe d' Actions Local » (GAL) une subvention au titre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l' Economie Rurale) au taux de 40 % d'une dépense subventionnable de 182 431.50 €uros ht, soit 72 972.60 €uros.

2° - Magasin Vente Directe : Demande Subvention « Soutien aux Communes ».

En complément de la demande de soutien financier auprès de l'Etat au titre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) » et de la « Dotation de Soutien à l' Investissement Local (DSIL) », les membres du Conseil Municipal sollicitent le Conseil Départemental de la Charente pour une subvention au titre du « Développement Local – Promotion du Territoire – Soutien aux Communes Rurales en faveur des Services Marchands » au taux de 20% d'une dépense subventionnable de 75 000.00 €uros ht, soit 15 000.00 €uros.

3° - Restaurant « Le Saint-Laurent » : Remise Gracieuse.

L'état d'urgence sanitaire lié à la deuxième vague de la pandémie du coronavirus « COVID-19 » n'a pas permis la réouverture des bars, hôtels, restaurants et cafétérias. Le créancier de la Commune de Saint-Laurent de Cérès, frappé par la fermeture administrative, sollicite à nouveau la bienveillance de celle-ci pour une remise gracieuse au titre des mois de Janvier et Février 2021.

Le contrat de location arrivant à son terme au 30 avril prochain et la fermeture administrative en mars prochain, les membres du Conseil Municipal ont accepté de ne pas émettre les titres de mars et avril 2021.

4° - Taxe Aménagement.

Les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (Permis de Construire ou Déclaration Préalable) sont frappées au titre de la Taxe d'Aménagement au taux de 1%. Depuis 2015 l'instruction des documents d'urbanisme pour la Commune de Saint-Laurent de Cérès représente un coût de 4 630.00 €uros pour une recette de 6 138.01 €uros. Aussi, les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité l'augmentation de ladite taxe.

5° - Participation Commune « Le Grand Madieu » : Fréquentation Scolaire 09/2020 à 07/2021.

La rentrée scolaire de 09/2020 a comptabilisé huit enfants venus de la Commune de « Le Grand Madieu ». Le soutien financier individuel au titre de la participation aux frais de la scolarité est de 300.00 €uros par enfants soit 2 400.00 €uros. Les membres du Conseil Municipal valident l'émission de l'avis des sommes à payer.

QUESTIONS DIVERSES :

A – Marché de Producteurs :

La commune de Saint-Laurent de Cérès, candidate au marché de producteurs organisé par la Chambre d'Agriculture, a été retenue pour cette manifestation qui se déroulera le 03 septembre prochain à la salle polyvalente de « La Fabrique ». Les inscriptions des producteurs sont ouvertes jusqu'au 15 février auprès de l'organisme.

INFORMATIONS DIVERSES :

Commission « Ecole – Cantine Scolaire » :

Monsieur Alain PRINSAUD, Inspecteur de l'Education Nationale, a été reçu à la Mairie accompagné de son assistante afin d'échanger sur le programme de renforcement informatique. Pour cette phase III du programme ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), une subvention au taux de 70% est attribuée.

Il a été également question de la politique générale liée au pôle stratégique de la commune de Champagne-Mouton : des réunions seront organisées. Des restructurations au niveau communal sont programmées. Au niveau communautaire un groupe de travail doit être activé pour envisager la prise de compétence par la Communauté de Communes de Charente-Limousine.

Conformément au devis signé, la serrure à codes permettant l'accès à l'école a été changée. La pose d'un organigramme à l'ensemble des portes de l'école primaire publique sera réalisée.

Le projet « Danse - Théâtre » présentée par Madame Chantal DUPORT a obtenu le soutien de l'inspection académique et sera donc proposé à Madame la Directrice.

Les menus de la cantine scolaire, élaborés en association avec la diététicienne du CDG 16, le sont jusqu'aux vacances d'avril 2021. L'investissement de Sylvie est toujours reconnu et intense. La pression exercée par des conditions liées à la COVID-19 laisse présager une réorganisation par un recrutement d'un-e salarié-e.

Commission « Ressources Humaines » :

Le contrat d'un agent contractuel de droit privé arrive à son terme et face à des difficultés organisationnelles et à des dysfonctionnements celui-ci ne peut être reconduit en l'état. Plusieurs organismes ont été sollicités pour un maintien dans l'emploi après Reconnaissance de Personnes en Qualité de Handicap. Ces dernières n'ayant pu aboutir, le contrat sera prolongé d'une semaine au titre d'un accroissement d'activité.

Afin de préparer la saison printanière, cinq candidatures ont été sélectionnées et les entretiens ont été réalisés. Un candidat est sorti du lot ; jeune et en couple, volontaire et désireux d'apprendre. Deux autres candidats doivent encore être convoqués à un entretien. Le choix sera fait à l'issue.

L'audit sur les travaux liés au « Fauchage - Elagage » laisse apparaître qu'il est plus rentable de faire en régie plutôt que de sous-traiter.

La commission doit se réunir pour faire le choix de remplacement d'un micro-tracteur suite aux chiffrages demandés aux sociétés « QUICHAUD J-M », « LIMAGRI MOREAU », « CHEVALERIAS » et « Bouchaud Equipements Services ».

Commission « Solidarité » :

Les membres sont intervenus pour enquêter sur la vaccination contre la « **COVID-19** » et sur les moyens de transport à mettre éventuellement en place pour les déplacements liés à celle-ci. Quarante-deux personnes ont été contactées : cinquante-quatre sont vaccinées ou en attente de vaccination, huit sont indécises mais plutôt favorables à la vaccination, huit sont contraires, sept évoquent des motifs divers, cinq ne sont pas joignables, et un est un cas très particulier.

Conseil Municipal des Jeunes :

Les élections se sont déroulées avec le plus grand sérieux et le plus grand intérêt. Une très forte participation est à noter. A été élue Maire Mademoiselle Noria **DESVERGNE**, première adjointe Mademoiselle Lola **BOUYAT**, deuxième adjointe Mademoiselle Camille **GIBEAUX**. Une prochaine réunion se déroulera courant février 2021 ; à l'ordre du jour un projet peinture.

Communauté Communes de Haute-Charente :

Un Conseil Communautaire des Jeunes verra le jour en septembre prochain.

Une signalétique « Monuments aux Morts » sera réalisée et identique à toute la Communauté. Elle sera présentée sur pupitre métallique avec texte comportant l'année de construction, l'entreprise, le coût et un QR-Code. Une consultation au niveau communautaire est prévue.

Réflexion petit patrimoine : les cloches de l'église considérées comme « objet » ne peuvent bénéficier d'un soutien financier de la CCCL. Aussi, un dossier de demande de subvention au taux de 80% a été présenté pour la restauration du caveau communal comprenant la création d'un ossuaire. Un architecte du bâtiment doit estimer l'édifice.

Le guide des vacances sera revu et contiendra les informations relatives aux visites à la ferme, producteurs locaux et restaurants en partenariat avec des producteurs. Le guide des randonnées trace quelques quatre-vingt-un sentiers et pour lesquels les conventions signées avec les particuliers doivent être revues.

La conférence des Maires a permis d'évoquer l'avenir du PLUI « Haute-Charente » ; le PLUI « Confolentais » ayant été approuvé par Madame la Préfète. La décision de ne pas relancer ce dossier a été prise ; la Carte Communale de Saint-Laurent de Cérès continuera à être appliquée pour les dossiers d'urbanisme. Une OPAH pour la revitalisation des bourgs, les cœurs de village ou les écohabitats est programmée cofinancée par l'ANAH et la CCCL ainsi que d'autres financeurs.

Séance Levée à **21h30**,

Le Maire,

M Manuel DESVERGNE